

Rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

Année 2025 Période du 1 janvier 2025 au 31 décembre 2025

Présenté au conseil municipal le 7 octobre 2026

1 Objet et règlement applicable

Le présent rapport rend compte de l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité pour la période visée. Il accompagne le tableau des contrats de plus de 25 000 \$, joint à l'annexe A. Le bilan porte sur l'ensemble des contrats auxquels le règlement s'applique, y compris ceux qui ne figurent pas dans ce tableau.

Règlement applicable : 759-06-2021 Date d'entrée en vigueur 9 juin 2021.

2 Bilan des contrats

Le tableau joint présente 8 contrats, pour un montant total de 314 895.49 \$, taxes incluses. La méthode retenue pour établir les montants est le rapport total des factures totalisant plus de 25 000\$. Les contrats ont été attribués selon les modes suivants : gré à gré et invitation écrite

Les dossiers examinés pour préparer le rapport sont : résolutions, demandes de prix, soumissions, contrats, déclarations et autres pièces. Les exceptions invoquées pour certains contrats et leurs justifications sont les situations particulières à la mise en concurrence.

3 Application des mesures de gestion contractuelle

Les mesures appliquées comprennent la sollicitation de plusieurs fournisseurs, la transmission des mêmes renseignements aux soumissionnaires. Les pièces justificatives disponibles sont les demandes de prix, les soumissions, les déclarations signées et les résolutions d'octroi. Aucun incident n'a été signalé durant l'exercice.

Respect des règles de lobbyisme

Les mesures appliquées comprennent, les déclarations exigées et les rappels des règles aux personnes concernées, selon les dossiers. Les pièces justificatives disponibles sont les résultats des vérifications, les déclarations et les échanges écrits. Aucune situation nécessitant une intervention n'a été signalée durant l'exercice.

Conflits d'intérêts, impartialité et objectivité

Les mesures appliquées comprennent la déclaration des intérêts, le retrait des personnes concernées des discussions et des décisions, la confidentialité des renseignements et l'évaluation des offres selon les critères prévus. Les pièces justificatives disponibles sont les déclarations, les procès-verbaux

consignant les retraits et les grilles d'évaluation. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé durant l'exercice.

4 Rotation des fournisseurs et pratiques d'achat

Pour les contrats de gré à gré visés par les mesures de rotation du règlement, la Municipalité a appliqué les pratiques suivantes : fournisseurs consultés, demandes de prix, recherche de nouveaux fournisseurs et suivi des contrats antérieurs.

Lorsque la rotation n'a pas été possible ou qu'un même fournisseur a été retenu à répétition, les motifs documentés sont : fournisseur unique ou compétiteur non intéressés.

Mesures favorisant l'achat québécois ou canadien et l'acquisition responsable, selon les dispositions applicables.

5 Modifications et suivi des contrats

Modifications apportées aux contrats durant la période : aucune.

Suivi de l'exécution, des dépenses et des obligations de publication : vérifications effectuées et mises à jour.

6 Plaintes et difficultés rencontrées

Plaintes reçues en matière contractuelle : aucune.

7 Conclusion

Au terme de l'examen des dossiers indiqués au présent rapport, la Municipalité constate l'application du règlement.

Dépôt au conseil : séance du 7 octobre 2025

Référence au procès-verbal ou à la résolution constatant le dépôt : 3170-10-2026

Annexe A — Tableau des contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2025, à joindre au présent rapport.